

SNPI, syndicat de la FSU

Au sein des instances communes à tous les syndicats, les inspecteurs du SNPI côtoient les représentants des enseignants du premier et du second degré, du supérieur, des ATOSS, des infirmières, des assistantes sociales de l'Éducation nationale, des CPE, des CO-Psy, nos partenaires de l'enseignement agricole public, de la protection judiciaire de la jeunesse et les chefs d'établissement.

Cette proximité nous permet d'être en phase avec les personnels avec lesquels nous travaillons et partageons nos valeurs essentielles.

Nos prises de position sont nourries des échanges réguliers au sein des nombreux groupes de travail transversaux de la FSU. Ce travail en commun renforce, si cela était encore nécessaire, notre conviction que le système éducatif a besoin de tous ses personnels et pas seulement d'enseignants ! Que peut gagner le service public à opposer les catégories de personnels entre elles ? Et de quel côté sont les inspecteurs ? Enseignants ou administratifs ?

Battons-nous dans le cadre fédéral pour éviter les divisions stériles et inopportunes.

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille : Date de naissance :

Adresse personnelle :

Courriel :

Tél. : Tél. portable :

Grade : Spécialité : Echelon : Indice :

Adresse professionnelle :

Tél. :

J'adhère au SNPI-fsu et règle ma cotisation syndicale pour 2007/2008

- Je paie en 1 fois un montant de € (chèque joint) (1)
 Je choisis le paiement fractionné en 3 versements de € (1)
 Je choisis le paiement fractionné en 6 versements de € (1)

A : le Signature :

(1) Chèque(s) à libeller à l'ordre à l'ordre de SNPI-fsu et à adresser avec ce bulletin au trésorier national :

SNPI-fsu, 3/5 rue de Metz, 75010 Paris ou au trésorier académique.

(*) J'accepte de fournir au SNPI-fsu les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je lui demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires, et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Ces conditions sont révocables par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant directement au SNPI-fsu

Indices Nouveaux	Cotisation euros
492	111
550	120
582	127
619	135
631	144
658	151
680	160
711	168
734	175
783	184
821	191
HEA	199
HEB	199
Stagiaires	80
Chargés de mission	80
CFA et retraités (dont FGR)	96

Rappel : la réduction d'impôts est désormais de 60%.
Exemple : 184€ de cotisation soit 121,44€ de réduction donc un coût réel de 62,56€